

Sujet : [INTERNET] Fwd: Observation sur le dossier d'autorisation environnementale présenté par la Société CARRIERES ET BALLASTIERES DE NORMANDIE (CBN)

De : Isa Gauchin-Sorel <acerisa1@gmail.com>

Date : 18/07/2022 15:53

Pour : pref-projet-cbnpitres@eure.gouv.fr

Bonjour,

Ayant reçu un avis d'échec de remise du mail ci-dessous ci-joint, je recommence.

Je vous remercie de votre compréhension

Isabelle GAUCHIN-SOREL

Début du message réexpédié :

De: Isa Gauchin-Sorel <acerisa1@gmail.com>

Objet: Observation et contestation du caractère non polluant de cette unité de traitement de matériaux inertes du BTP

Date: 18 juillet 2022 à 14:43:22 UTC+2

À: pref-projet-cbnpitres@eure.gouv.fr

Cc: florence.lambert@ville-pitres.fr, Michel BIENVENU <michel.bienvenu@wanadoo.fr>

Bonjour Mme la Préfète,

J'exprime par le présent mail mon opposition à ce projet qui représente davantage de pollutions pour les habitants de Pitres, Le Manoir et Alizay en proximité, voire plus loin en cas de vents forts - ce qui est régulier avec le changement climatique !

Je tiens à lister ces sources de pollution minimisées dans l'analyse du projet réalisée par le Cabinet Alise Environnement et avalisé par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie le 23 juillet 2021:

- le nombre de camions pour traiter et faire repartir les matières entrantes : je n'ai pas trouvé l'estimation du volume des matières entrantes par an mais uniquement les matières produites = 150.000 tonnes dont une partie sert de remblai de la carrière existante. Si le volume actuel des camions représente moins de 1% du trafic, cela ne veut rien dire de l'avenir ! Or le nombre de camions sur la RD321 est déjà très important !
- le volume de poussière dont CBN estime que la mesure ne sera nécessaire qu'en été vu la pluviométrie en Normandie ; or celle-ci est en baisse - particulièrement ici à Pitres ...
- le volume d'eau nécessaire dont il est indiqué une consommation annuelle d'eau de la nappe phréatique de 150.000 m3 par an alors que les mentions relatives à la consommation d'eau répétées maintes fois indiquent une utilisation en circuit fermé ou si on déduit que la perte est

évaluée à 10% soit 150.000 m3 cela revient à un prélèvement 1. 500.000 m3 d'eau de la nappe phréatique = c'est tout simplement déraisonnable vu le manque d'eau auquel nous allons devoir faire face dans les années à venir !

Je vous remercie d'inscrire cette observation dans le cadre de l'enquête publique en cours et vous adresse mes salutations citoyennes.

Isabelle GAUCHIN-SOREL

2 ruelle la Girolle

27590 PITRES

—Pièces jointes :—

220718_mIGS_Obs_CBN_Pitres_echec_remise.pdf

19,7 Ko